



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. : générale  
4 novembre 2014

Français  
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et  
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques  
Troisième session**

Bonn (Allemagne), 12–17 janvier 2015  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du  
programme de travail pour la période 2014–2018**

**Mise en œuvre du programme de travail pour la période  
2014-2018**

**Rapport du Secrétaire exécutif**

**I. Introduction**

1. À sa deuxième session, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a adopté la décision IPBES-2/5, par laquelle elle a approuvé un programme de travail ambitieux comportant une liste séquentielle de produits à livrer pour la période 2014-2018. Ce programme de travail a été approuvé, étant entendu que les travaux sur les produits seraient engagés sur décision correspondante de la Plénière, conformément aux procédures pour la réalisation des produits de la Plateforme. En conséquence, dans la même décision, la Plénière a également lancé les travaux et fourni des orientations pour 17 des 18 produits inscrits au programme de travail. À sa troisième session, elle devra prendre d'autres décisions et définir d'autres orientations concernant plusieurs produits à livrer. Différentes modalités de réalisation des objectifs du programme de travail pourraient résulter de ces décisions.

2. Le présent rapport a été établi par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, afin de faciliter l'examen par la Plénière de l'état général d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail. Comme base de cet examen, des informations sont fournies à la Plénière sur :

- a) Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des produits inscrits au programme de travail approuvé par la décision IPBES-2/5;
- b) Les leçons apprises par le Groupe d'experts multidisciplinaire, le Bureau et le secrétariat tout au long de 2014, première année de la mise en œuvre du programme de travail;
- c) Quatre options, correspondant à différentes modalités de mise en œuvre du programme de travail, avec leurs conséquences en termes de calendrier, de charge de travail et de niveau d'intégration et leurs incidences administratives et budgétaires.

---

\* IPBES/3/1.

## II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision IPBES-2/5

3. Les travaux sur l'ensemble des 18 produits inscrits au programme de travail ont été lancés, mais se sont limités, pour trois de ces produits, à des activités de pré-cadrage. Des groupes d'experts, y compris trois équipes spéciales, deux groupes d'auteurs d'évaluation, trois groupes d'experts à durée déterminée et deux groupes de cadrage à durée déterminée, ont été constitués avec 516 experts sélectionnés sur un total de 1 691 candidatures présentées. En tout, 20 réunions ont eu lieu dans huit endroits différents<sup>1</sup>. Six dispositions institutionnelles concernant quatre groupes d'appui technique et deux consultants ont été mises en place suite à des contributions en nature offertes par 10 gouvernements et 22 organisations. On trouvera davantage d'informations sur les dispositions institutionnelles dans la note du secrétariat sur la question (IPBES/3/INF/13).

### Objectif 1

#### Renforcer les capacités et les connaissances à l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions

4. Trois équipes spéciales secondées par des groupes d'appui technique ont été constituées pour la période 2014-2018. Les progrès accomplis ont concerné notamment les domaines suivants :

a) *Équipe spéciale sur le renforcement des capacités* (produit 1 a) et b)) : mise en place d'un groupe d'appui technique au sein de l'Agence norvégienne pour l'environnement et élaboration d'un projet de liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités; projet de programme de bourses, d'échanges et de formation; et propositions d'approches pour un mécanisme de mise en adéquation, un forum, des partenariats et un réseau en matière de renforcement des capacités (voir IPBES/3/3 et IPBES/3/INF/1);

b) *Équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux* (produit 1 c)) : création d'un groupe d'appui technique au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; élaboration de projets d'approches et de procédures préliminaires pour tirer parti des connaissances autochtones et locales; organisation d'un processus pilote de dialogue mondial pour mobiliser les connaissances autochtones et locales pertinentes aux fins de l'évaluation thématique de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire; discussions relatives à l'établissement d'un fichier d'experts, y compris les critères pour leur sélection; et projet de proposition pour un mécanisme participatif visant à favoriser les liens entre les communautés locales et autochtones et les scientifiques (voir IPBES/3/INF/2);

c) *Équipe spéciale sur les connaissances et les données* (produit 1 d)) : création, par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement de la République de Corée, d'un groupe d'appui technique au sein de l'Institut national d'écologie de Seocheongun (République de Corée); élaboration d'un projet de plan de gestion des données et des informations (produit 4 b)), pour examen par la Plénière (IPBES/3/4) ainsi que d'un projet de stratégie sur les connaissances et les données (IPBES/3/INF/3).

### Objectif 2

#### Renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial

5. Parmi les progrès accomplis au titre de cet objectif, on peut citer la production des documents suivants :

a) Un guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux, mis au point par le Groupe d'experts multidisciplinaire en consultation avec le Bureau et avec le soutien d'un groupe d'experts à durée déterminée doté d'un mandat précis (produit 2 a)). Ce guide est conçu comme un document évolutif, qui sera mis à jour au fur et à mesure que les différentes équipes spéciales et groupes d'experts achèvent leurs travaux (voir IPBES/3/INF/4);

<sup>1</sup> Y compris les troisième et quatrième réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et les réunions du Bureau, mais pas la troisième session de la Plénière.

b) Des projets de rapport de cadrage pour une série d'évaluations régionales et sous-régionales établis par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau à la suite d'un cadrage régional (produit 2 b)) qui a permis d'élaborer un document d'orientation et d'organiser un atelier d'un groupe régional commun de cadrage suivi d'une phase d'examen donnant aux gouvernements et aux parties prenantes la possibilité de formuler des observations sur les résultats de cet atelier. La Chine a fourni, à titre de contribution en nature, un consultant pour appuyer les travaux. Les projets de rapport de cadrage seront soumis à la Plénière pour examen à sa troisième session (IPBES/3/6 et Add.1 à 6);

c) Un document initial de cadrage pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Établi par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau (produit 2 c)), ce document sera soumis à la Plénière pour examen à sa troisième session (IPBES/3/9).

### **Objectif 3**

#### **Renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques**

6. Parmi les progrès accomplis au titre de cet objectif, on peut citer la production des documents suivants :

a) L'évaluation de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire (produit 3 a)) par un groupe d'auteurs, dont un avant-projet doit paraître d'ici à la fin de 2014, la parution du rapport final étant prévue pour 2015. Un consultant a été recruté par le secrétariat pour fournir un appui technique au groupe d'experts (voir IPBES/3/INF/5);

b) Un projet de rapport de cadrage pour une évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres (produit 3 b i)), préparé par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau en s'appuyant sur les résultats d'un atelier du groupe de cadrage. Le rapport sera soumis à la Plénière pour examen à sa troisième session (IPBES/3/7). Des informations supplémentaires sont fournies dans la note du secrétariat sur la question (IPBES/3/INF/18). Les projets de rapport de cadrage sur une série d'évaluations régionales et sous-régionales évoquent les thèmes de cette évaluation;

c) Une proposition visant à inclure les évaluations thématiques des espèces exotiques envahissantes (produit 3 b ii)) ainsi que de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité (produit 3 b iii), qui doivent faire l'objet d'études de cadrage en 2015, dans les projets de rapport de cadrage sur une série d'évaluations régionales et sous-régionales;

d) Une évaluation des outils et des méthodes pour l'analyse des scénarios et la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 3 c)), établie par un groupe d'auteurs, dont un avant-projet doit paraître d'ici à la fin de 2014, la parution du rapport final étant prévue pour 2015. Un groupe d'appui technique a été mis en place au sein de l'Agence de l'évaluation de l'environnement des Pays-Bas, située à Bilthoven. On trouvera de plus amples informations sur les progrès réalisés concernant ce produit dans une note du Secrétariat sur la question (IPBES/3/INF/6);

e) Un projet de document de cadrage pour une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations de la valeur de la biodiversité et des bienfaits procurés par la nature à l'homme (produit 3 d)), établi par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau avec l'aide d'un groupe d'experts. Ce projet sera présenté pour examen à la Plénière à sa troisième session (IPBES/3/8). Un guide préliminaire a également été établi par le groupe (IPBES/3/INF/7).

### **Objectif 4**

#### **Faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions**

7. Parmi les progrès accomplis au titre de cet objectif, on peut citer la production des documents suivants :

a) Le catalogue en ligne des évaluations pertinentes (produit 4 a)), tel que présenté dans le rapport sur l'état du catalogue des évaluations (IPBES/3/INF/4);

b) Un projet de catalogue des outils et méthodes d'aide à la décision (produit 4 c)), élaboré par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau avec l'aide d'un groupe d'experts et soumis à la Plénière pour examen à sa troisième session (IPBES/3/5). Des informations complémentaires figurent dans le document IPBES/3/INF/8. Des orientations préliminaires sur les moyens d'encourager et de stimuler la poursuite de la mise au point de ces outils et méthodes dans le contexte de la Plateforme ont aussi été définies (IPBES/3/5);

c) Un projet de stratégie de communication et de sensibilisation, élaboré par le secrétariat sous la supervision du Bureau et en collaboration avec le Groupe d'experts multidisciplinaire. Ce projet se fonde sur le projet de stratégie de communication présenté à la Plénière à sa deuxième session (voir IPBES/2/12) et sera soumis à la Plénière pour examen à sa troisième session (IPBES/3/15). De plus, comme demandé dans le rapport de la Plénière sur les travaux de sa deuxième session (IPBES/2/17, section VII.C), le secrétariat, en collaboration avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, a élaboré, pour examen par la Plénière, un projet de stratégie d'engagement des parties prenantes et un projet de plan initial de mise en œuvre (IPBES/3/16) s'appuyant sur le projet de stratégie soumis à la Plénière à sa deuxième session (voir IPBES/2/13). Ces deux éléments contribuent au produit 4 d);

d) Une procédure pour l'examen de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (produit 4 e)), définie par le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau. On trouvera des informations sur les progrès accomplis dans la définition de cette procédure dans une note du secrétariat sur la question (IPBES/3/INF/11).

### III. Leçons apprises durant la première année de mise en œuvre (2014)

8. Les enseignements tirés de la réalisation des produits concernent, en particulier, les points suivants :

a) *Promotion de la cohérence dans l'ensemble du programme de travail.* Un programme de travail bien intégré exige une collaboration à différents niveaux sur l'ensemble des produits. Parmi les exemples d'efforts déployés à cet égard figurent des plans pour organiser des réunions parallèles de toutes les équipes en 2015 et une proposition visant à inclure les thèmes des évaluations thématiques dans les projets de documents de cadrage pour les évaluations régionales et sous-régionales;

b) *Désignation et sélection des experts.* Les 10 appels à candidatures pour les différents groupes d'experts lancés en 2014 ont représenté une lourde charge pour les pays membres et les parties prenantes, qui désignent les experts, pour le Groupe d'experts multidisciplinaire, qui les sélectionne, et pour le secrétariat, qui soutient le processus. Il s'est révélé nécessaire de demander aux gouvernements de présenter d'autres candidatures afin d'assurer une représentation géographique équitable<sup>2</sup> ainsi qu'un équilibre entre les disciplines et les sexes. Cela a été, en particulier, le cas pour les pays d'Europe orientale et les experts en sciences sociales, les dépositaires de savoirs autochtones et locaux et les spécialistes des politiques publiques. Certains experts ont émis des réserves concernant leur nomination en raison de la non prise en charge des frais de voyage de ceux provenant de pays développés. Étant donné qu'il pourrait être nécessaire de choisir plusieurs centaines d'experts supplémentaires en 2015, la Plénière souhaitera peut-être réfléchir aux moyens de remédier aux problèmes visés ci-dessus, notamment les suivants :

- i) Encourager les États membres et les parties prenantes à proposer des candidatures qui contribuent à remédier au risque de déséquilibres;
- ii) Envisager d'assouplir le critère selon lequel 80 % des experts sélectionnés doivent être des candidats proposés par les gouvernements, ce qui devrait permettre de réduire la nécessité de demander à ces derniers de proposer des candidatures supplémentaires;

<sup>2</sup> Les candidats désignés par les gouvernements se répartissaient de la façon suivante : États d'Afrique, 15 %; États d'Asie et du Pacifique, 14 %; États d'Amérique latine et des Caraïbes, 17 %; États d'Europe orientale, 7 %; et États d'Europe occidentale et autres États, 47 %. La représentation moyenne des régions pour les experts sélectionnés dans tous les groupes d'experts est la suivante : États d'Afrique, 18 %; États d'Asie et du Pacifique, 20 %; États d'Amérique latine et des Caraïbes, 21 %; États d'Europe orientale, 12 %; et États d'Europe occidentale et autres États, 29 %. S'agissant de l'équilibre entre les sexes, 31 % des candidats des gouvernements étaient des femmes et 31 % de l'ensemble des experts sélectionnés dans tous les groupes d'experts étaient aussi des femmes.

- iii) Envisager de maintenir la pratique consistant à fournir une aide financière aux experts de tous les pays de la région d'Europe orientale (IPBES/3/2/Add.1) afin d'assurer la représentation de cette région dans les divers groupes d'experts qui sont établis;
- iv) Encourager les pays développés membres à étudier les possibilités de prendre en charge les frais de transport de leurs experts et toutes les institutions à apporter un soutien aux experts participant à des travaux au titre de la Plateforme

c) *Sélection des groupes d'auteurs chargés des évaluations.* Le Groupe d'experts multidisciplinaire a estimé que la sélection des experts pour les groupes d'auteurs chargés des évaluations (produits 3 a) et 3 d)) était une tâche particulièrement difficile en raison à la fois du nombre d'experts impliqués et de la nécessité d'une connaissance approfondie du sujet concerné. Pour que la Plateforme puisse prendre ses décisions en connaissance de cause, le Groupe s'est décidé pour une démarche consistant à choisir dans un premier temps deux coprésidents et à finaliser ensuite avec eux la sélection des auteurs coordonnateurs principaux, des auteurs principaux et des éditeurs-réviseurs. Une réunion de gestion, à laquelle ont participé les coprésidents, le groupe d'appui technique, les membres concernés du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau et le secrétariat, a été organisée pour faciliter le processus de sélection et pour préciser la portée et le calendrier des travaux ainsi que les rôles et responsabilités de tous les acteurs impliqués. Une réunion de gestion de ce type au cours de la phase de sélection et de démarrage des nouvelles évaluations a donc été inscrite dans le projet de budget révisé (IPBES/3/10);

d) *Nécessité d'assurer l'expertise voulue concernant les outils et méthodes d'aide à la décision.* Pour faire en sorte que les activités de surveillance et de conseil relatives à ces outils et méthodes, notamment le projet de catalogue d'outils et de méthodes d'aide à la décision, aient la qualité voulue, il est suggéré de prolonger jusqu'en 2018 le mandat du groupe d'experts pertinent de façon qu'il puisse aider le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau à s'acquitter de leurs fonctions de surveillance et de contrôle de la qualité.

9. Les enseignements tirés du déploiement opérationnel des organes créés dans le cadre de la Plateforme peuvent être résumés comme suit :

a) *Groupe d'experts multidisciplinaire et Bureau.* Le nombre élevé des activités menées en 2014 a placé sur les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau un fardeau supplémentaire qui, en termes de charge de travail et de voyages, a dépassé les 20 % que l'expérience du Groupe provisoire laissait escompter (voir IPBES/3/INF/16). La charge de travail a été répartie de la manière suivante : trois membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et deux membres du Bureau ont été désignés pour superviser la réalisation de chacun des produits, chaque membre du Groupe et du Bureau assurant en moyenne le suivi de trois et, respectivement, cinq produits. Des efforts seront faits pour réduire la charge de travail et le nombre de déplacements des membres du Groupe et Bureau, tout en maintenant leur profonde implication et en préservant leur rôle consultatif (en recourant, par exemple, à la visioconférence);

b) *Groupes d'appui technique.* L'expérience de la première année montre que les dispositions institutionnelles à mettre en place pour rendre opérationnel un groupe d'appui technique, et le soutien à lui apporter dans ses travaux, exigent plus de temps et d'efforts que prévu. Le secrétariat doit être doté des moyens voulus pour établir les groupes d'appui technique, les mettre en état de fonctionner, les superviser et les coordonner comme il faut. Cet impératif est reflété dans le projet de budget révisé (IPBES/3/10);

c) *Secrétariat.* Des recrutements pour le secrétariat de la Plateforme ont été effectués en 2014 (voir tableau 1). Pour compenser les retards dans ces derniers, des arrangements provisoires avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et son Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature ont été conclus. Le secrétariat a réussi à faciliter tous les processus requis pour la mise en œuvre du programme de travail, mais il est apparu que plusieurs fonctions essentielles de la structure qui avait été approuvée pour lui permettre d'appuyer cette mise en œuvre de manière efficace et durable manquaient à l'appel. Ces fonctions sont notamment : a) l'administration du site Internet de la Plateforme et le soutien aux groupes d'appui technique; b) la coordination et l'organisation de réunions, l'établissement des demandes d'autorisation de voyage pour les participants et le règlement rapide des demandes de remboursement pour les nombreuses réunions organisées; et c) l'aptitude du secrétariat à établir des rapports financiers internes et donc de contrôler ses comptes. Le Bureau recommande par conséquent que les trois postes

suiuants soient ajoutés à la composition du secrétariat approuvée par la Plénière : un administrateur de programme adjoint (P-2), un assistant chargé des voyages (services généraux) et un assistant financier (services généraux). On trouvera dans le projet de budget révisé (IPBES/3/10) des précisions supplémentaires sur le bien-fondé de ces trois postes ainsi que des informations sur leurs incidences budgétaires (IPBES/3/10). Ces postes sont considérés comme nécessaires, quelle que soit l'option retenue pour la mise en œuvre du programme de travail (voir section III ci-après).

Tableau 1

**Recrutement au secrétariat en 2014**

<i>Poste</i>	<i>Calendrier</i>
Chef du secrétariat (D-1)	En poste depuis février 2014
Administrateur de programme (P-4)	Recrutement en cours
Administrateur de programme (P-4)	En poste depuis juin 2014
Administrateur de programme (P-3)	Recrutement en cours
Administrateur de programme (P-3)	En poste depuis août 2014
Administrateur de programme adjoint (P-2)	Recrutement en cours
Personnel d'appui administratif (G-6)	En poste depuis juin 2014
Personnel d'appui administratif (G-5)	En poste depuis juillet 2013
Personnel d'appui administratif (G-5)	En poste depuis juillet 2014

#### IV. Options pour la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail (2015-2018)

10. Durant la première année du programme de travail, tous les organes à l'œuvre au sein de la Plateforme ont obtenu des résultats, mais ils ont été soumis à de fortes pressions en raison de la charge de travail. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme ont été généreuses, mais les contributions annoncées pour l'avenir sont incertaines. Or, à sa troisième session, la Plénière devrait approuver un important volume de travail supplémentaire. Elle étudiera notamment la possibilité de lancer sept nouvelles évaluations sur la base des projets de rapport de cadrage concernant une évaluation méthodologique des valeurs (IPBES/3/8), cinq évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/3/6 et Add.1 à 6) et une évaluation thématique de la dégradation et la restauration des terres (IPBES/3/7). En outre, à sa quatrième session, la Plénière sera invitée à approuver trois évaluations supplémentaires : une évaluation mondiale des services écosystémiques et de la biodiversité et deux évaluations thématiques portant sur les espèces exotiques envahissantes et l'utilisation durable de la biodiversité.

11. Aussi, avant de réfléchir à la manière d'orienter les travaux à venir sur les évaluations en question, la Plénière souhaitera peut-être passer en revue les différentes options envisageables pour son approche globale de la mise en œuvre du programme de travail. Faisant fond sur les progrès accomplis et les leçons apprises, la présente section expose quatre de ces options. Leurs conséquences en termes de calendrier, de charge de travail et de niveau d'intégration ainsi que leurs incidences administratives et budgétaires sont indiquées

12. Il apparaît qu'une prolongation des délais et un renforcement du niveau d'intégration entre les thèmes retenus pour certaines des évaluations prévues au titre des objectifs 2 et 3 pourraient contribuer à réduire la charge de travail et les coûts. L'évaluation méthodologique relative aux valeurs servira de pivot à toutes les autres évaluations. Une prolongation des délais d'une année pour les évaluations régionales est suggérée. Ces évaluations sont des instruments essentiels pour l'exécution des fonctions de la Plateforme se rapportant au renforcement des capacités, à la production de connaissances et à la mise au point d'outils d'aide à la décision. En outre, elles sont indispensables à la promotion du principe de fonctionnement de la Plateforme consistant à assurer la pleine utilisation des connaissances nationales, sous-régionales et régionales, selon que de besoin, notamment en privilégiant une approche ascendante. À ce titre, elles contribuent de façon déterminante à l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.

13. Dans le programme de travail, il est prévu que les thèmes hautement prioritaires que sont la dégradation et la restauration des sols, les espèces exotiques envahissantes et l'utilisation durable de la biodiversité feront tous l'objet d'évaluations distinctes à l'échelle mondiale. Cependant, les aspects régionaux et mondiaux de ces thèmes peuvent à l'évidence être couverts dans les évaluations régionales et mondiales. Ils sont déjà évoqués dans les projets de rapport de cadrage pour les évaluations régionales. C'est la variation du niveau d'intégration de ces thèmes dans les évaluations régionales et mondiales qui fait la différence entre les quatre options, dont les principales caractéristiques en termes de charge de travail et de degré d'intégration ainsi que les incidences administratives et budgétaires sont récapitulées dans le tableau 2.

14. Toutes les options partent de l'hypothèse que des soutiens spécifiques en nature, notamment des groupes d'appui technique, seront fournis au secrétariat pour chacune des évaluations demandées.

Tableau 2

**Récapitulatif des principales caractéristiques des options 1 à 4 envisagées pour la mise en œuvre du programme de travail, de la valeur la plus faible (+) à la plus élevée (++++)**

	<i>Option 1</i>	<i>Option 2</i>	<i>Option 3</i>	<i>Option 4</i>
Charge de travail	++++	+++	++	+
Degré d'intégration	+	++	+++	++++
Incidences administratives	1 poste	1 poste	0,5 poste	pas de poste
Incidences budgétaires	++++	+++	++	+

**Option 1. Mise en œuvre du programme de travail avec des ajustements mineurs**

*Bien-fondé*

15. L'option 1 prévoit que la mise en œuvre aura lieu conformément aux modalités énoncées dans la figure II du programme de travail (décision IPBES-2/5, annexe I), qui illustre le calendrier prévu pour les différents produits, mis à part un délai supplémentaire d'un an pour le produit 2 b) (série d'évaluations régionales/sous-régionales) et une prolongation du délai pour le produit 2 c) (évaluation mondiale : mi-2016 à mi-2019) pour assurer une meilleure adéquation avec les rapports à établir dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique concernant le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi (voir IPBES/3/9 pour le bien-fondé). L'option 1 supposerait un total de 9 évaluations (en supposant un total de 5 évaluations régionales), réalisées en parallèle en 2015, et de 10 évaluations en 2016 (voir tableau 3).

Tableau 3

**Calendrier pour la réalisation des évaluations en vertu de l'option 1**

<i>Produit</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
5 évaluations régionales (2 b))	Année 1	Année 2	Année 3		
Évaluation mondiale (2 c))	Cadrage	Année 1	Année 2	Année 3	mi-2019
Pollinisation (3 a))	Année 2				
Dégradation des terres (3 b) i))	Année 1	Année 2			
Espèces exotiques envahissantes (3 b) ii))	Cadrage	Année 1	Année 2		
Utilisation durable (3 b) iii))	Cadrage	Année 1	Année 2		
Scénario (3 c))	Année 2				
Valeurs (3 d))	Année 1	Année 2			
Nombre total d'évaluations par année	9	10	8	1	1

*Note* : L'année 1, l'année 2 et l'année 3 correspondent aux années de réalisation des évaluations, et la mi-2019 à la date envisagée pour l'évaluation mondiale.

*Conséquences financières et administratives*

16. L'option 1 est de toutes les options celle qui entraîne la charge de travail la plus lourde et le coût le plus élevé (voir tableau 2). On estime qu'un autre poste (administrateur de programme (P-3)) devrait être créé en plus des trois postes supplémentaires d'administrateur de programme adjoint, d'assistant chargé des voyages et d'assistant financier. On trouvera dans le projet de budget révisé (IPBES/3/10) des explications supplémentaires sur le bien-fondé de ces postes.

**Option 2. Répartition de la charge de travail sur une plus longue période***Bien-fondé*

17. La charge de travail produite par l'option 2 est semblable à celle résultant de l'option 1, mais elle est répartie sur une période plus longue. La réalisation des évaluations thématiques serait différée d'une année (une évaluation de la dégradation des terres étant prévue pour 2016, de même qu'un cadrage des évaluations concernant les espèces exotiques envahissantes et l'utilisation durable, qui seraient lancées en 2017) afin de permettre une meilleure répartition des activités. Selon cette option, 8 évaluations seraient réalisées en 2015, 8 en 2016 et 9 en 2017.

Tableau 4

**Calendrier pour la réalisation des évaluations dans l'option 2**

<i>Produit</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
5 évaluations régionales (2 b))	Année 1	Année 2	Année 3		
Évaluation mondiale (2 c))	Cadrage	Année 1	Année 2	Année 3	Mi-2019
Pollinisation (3 a))	Année 2				
Dégradation des terres (3 b) i)) (différée) <sup>a</sup>		Année 1 <sup>a</sup>	Année 2 <sup>a</sup>		
Espèces exotiques envahissantes (3 b) ii)) (différée) <sup>a</sup>		Cadrage <sup>a</sup>	Année 1 <sup>a</sup>	Année 2 <sup>a</sup>	
Utilisation durable (3 b) iii)) (différée) <sup>a</sup>		Cadrage <sup>a</sup>	Année 1 <sup>a</sup>	Année 2 <sup>a</sup>	
Scénario (3 c))	Année 2				
Valeurs (3 d))	Année 1	Année 2			
Nombre total d'évaluations par année	8 <sup>a</sup>	8 <sup>a</sup>	9 <sup>a</sup>	3 <sup>a</sup>	1

*Note* : L'année 1, l'année 2 et l'année 3 correspondent aux années de réalisation des évaluations, et la mi-2019 à la date envisagée de l'évaluation mondiale.

<sup>a</sup> Modification par rapport à l'option 1.

*Conséquences financières et administratives*

18. La charge de travail étant la même, on estime qu'un autre poste (P-3) en plus des trois postes supplémentaires proposés serait nécessaire pour l'option 2.

**Option 3. Réduction de la charge de travail, renforcement de l'intégration***Bien-fondé*

19. L'option 3 implique des changements pour réduire la charge de travail tout en favorisant une plus grande intégration. Elle repose sur l'option 2, mais les thèmes des espèces exotiques envahissantes et de l'utilisation durable seraient entièrement intégrés dans les évaluations régionales et l'évaluation mondiale. Le cadrage de ces deux thèmes se ferait en utilisant l'étude de cadrage initiale déjà effectuée par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau (voir IPBES/2/16/Add.3 et IPBES/2/16/Add.6), complétée par une période de présentation d'observations sur Internet. Cette possibilité est évoquée dans les rapports de cadrage pour les évaluations régionales.



Tableau 5

**Calendrier pour la réalisation des évaluations dans l'option 4**

<i>Produit</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
5 évaluations régionales (2 b))	Année 1	Année 2	Année 3		
Évaluation mondiale (2 c))	Cadrage	Année 1	Année 2	Année 3	mi-2019
Pollinisation (3 a))	Année 2				
Dégradation des terres (3 b i))		Année 1	Année 2		
Espèces exotiques envahissantes (3 b ii))	Évaluation thématique réalisée avec 2 b) (évaluations régionales) et 2 c) (évaluation mondiale) <sup>a</sup>				
Utilisation durable (3 b iii))	Évaluation thématique réalisée avec 2 b) (évaluations régionales) et 2 c) (évaluation mondiale) <sup>a</sup>				
Scénario (3 c))	Année 2				
Valeurs (3 d))	Année 1	Année 2			
Nombre total d'évaluations par année	8	8	7 <sup>a</sup>	1 <sup>a</sup>	1

*Note* : L'année 1, l'année 2 et l'année 3 correspondent aux années de réalisation des évaluations, et la mi-2019 à la date envisagée pour l'évaluation mondiale.

<sup>a</sup> Modification par rapport à l'option 2.

*Conséquences financières et administratives*

20. Compte tenu de la réduction de la charge de travail grâce à l'intégration des deux évaluations thématiques dans les évaluations régionales et l'évaluation mondiale, il est estimé que la moitié d'un poste (P-3) serait nécessaire, en plus des trois postes supplémentaires proposés pour l'option 3.

**Option 4. Plus grande diminution de la charge de travail et plus forte intégration***Bien-fondé*

21. L'option 4 anticipe les changements qui seraient nécessaires pour diminuer la charge de travail et promouvoir l'intégration de façon plus poussée. Elle est identique à l'option 3, sauf en ce qui concerne l'intégration du thème de la dégradation et de la restauration des terres dans les évaluations régionales et l'évaluation mondiale, suite à une étude de cadrage en 2014 (IPBES/3/7). En outre, un rapport technique sur la dégradation et la restauration des terres reflétant les dimensions interrégionales de la question serait élaboré en 2017, sur la base des conclusions des évaluations régionales. Ce rapport technique compléterait l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et y contribuerait.

Tableau 6

**Calendrier pour la réalisation des évaluations dans l'option 4**

<i>Produit</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
5 évaluations régionales (2 b))	Année 1	Année 2	Année 3		
Évaluation mondiale (2 c))	Cadrage	Année 1	Année 2	Année 3	mi-2019
Pollinisation (3 a))	Année 2				
Dégradation des terres (3 b i))	Évaluation thématique réalisée avec 2 b) (évaluations régionales) et 2 c) (évaluation mondiale) <sup>a</sup>				
Espèces exotiques envahissantes (3 b ii))	Évaluation thématique réalisée avec 2 b) (évaluations régionales) et 2 c) (évaluation mondiale)				
Utilisation durable (3 b iii))	Évaluation thématique réalisée avec 2 b) (évaluations régionales) et 2 c) (évaluation mondiale)				
Scénario (3 c))	Année 2				
Valeurs (3 d))	Année 1	Année 2			
Nombre total d'évaluations par année	8	7 <sup>a</sup>	6 <sup>a</sup>	1	1

*Note* : L'année 1, l'année 2 et l'année 3 correspondent aux années de réalisation des évaluations, et la mi-2019 à la date envisagée pour l'évaluation mondiale.

<sup>a</sup> Modification par rapport à l'option 3.

*Conséquences financières et administratives*

22. Compte tenu de la réduction de la charge de travail, on estime que, pour l'option 4, aucun poste ne serait requis en plus des trois postes supplémentaires proposés.